

Politique de protection des données

SOMMAIRE

1 > P.1

INTRODUCTION

2 > P.2

QUEL EST LE STATUT DE L'AGGLO EN
MATIÈRE DE DONNÉES À CARACTÈRE
PERSONNEL ?

3 > P.3 à 4

POUR QUELLES FINALITÉS LES
DONNÉES PERSONNELLES SONT-ELLES
COLLECTÉES ?

4 > P.4 à 5

COMMENT SONT COLLECTÉES LES
DONNÉES PERSONNELLES ET QUELLES
INFORMATIONS SONT DISPONIBLES ?

5 > P.5

QUI SONT LES DESTINATAIRES DES
DONNÉES ?

6 > P.6

QUELLES MESURES DE SÉCURITÉ EN
MATIÈRE DE DONNÉES À CARACTÈRE
PERSONNEL ?

7 > P.6

QUEL PROCESS EN MATIÈRE DE VIOLATION
DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ?

8 > P.7 à 8

QUELS DROITS POUR LES PERSONNES
CONCERNÉES ET COMMENT LES
EXERCER ?

9 > P.9

QUELLES ACTIONS POUR RESPECTER
CES ENGAGEMENTS ?

1

INTRODUCTION

Dans le cadre de ses missions de services publics et activités diverses, Vienne Condrieu Agglomération est amenée à collecter et à traiter les données à caractère personnel des usagers, des agents, des élus et des partenaires publics et privés.

L'Agglo s'engage à protéger les données à caractère personnel, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 dans leur version en vigueur.

Au sens de la réglementation européenne, une donnée à caractère personnel désigne toute information susceptible de se rapporter à une personne physique identifiée ou identifiable.

Par arrêté du 7 juin 2018 prenant effet au 25 mai 2018, l'Agglo a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPD) dont la mission est de garantir le respect de la législation sur les données à caractère personnel.

L'Agglo met en œuvre les moyens nécessaires à la protection physique et informatique des systèmes de traitement des données à caractère personnel pour éviter toute intrusion malveillante et prévenir toute perte, altération ou divulgation de données à des personnes non autorisées.

Vienne Condrieu Agglomération conserve vos données à caractère personnel en France ou au sein de l'Espace Économique Européen (EEE).

L'Agglo forme ses services aux principes applicables en matière de gestion des données à caractère personnel et promeut les bonnes pratiques.

Les engagements suivants constituent la politique de gestion des données à caractère personnel de Vienne Condrieu Agglomération. Ces engagements s'appliquent aux traitements informatisés et aux traitements non informatisés.

La présente politique a vocation à vous fournir les informations nécessaires à votre compréhension des différents traitements réalisés afin de mener à bien les missions de service public.

2

QUEL EST LE STATUT DE L'AGGLO EN MATIÈRE DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ?

Dans la grande majorité des traitements, Vienne Condrieu Agglomération est responsable des traitements de données à caractère personnel qu'elle met en œuvre.

Dans certaines hypothèses, l'Agglo peut être co-responsable de traitement dès lors qu'elle définit conjointement les finalités et les modalités de mise en œuvre de traitement pour répondre aux demandes des usagers.

Dans certaines hypothèses enfin, l'Agglo peut avoir la qualité de sous-traitante au titre de l'article 28 du RGPD.

Conformément aux exigences légales, Vienne Condrieu Agglomération accomplit toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre des traitements de données à caractère personnel, que ces données concernent ses élus, ses usagers, ses agents ou ses partenaires.



POUR QUELLES FINALITÉS LES DONNÉES PERSONNELLES SONT-ELLES COLLECTÉES ?

Pour chaque traitement, Vienne Condrieu Agglomération détermine précisément les finalités pour lesquelles elle traite des données à caractère personnel. Les données sont traitées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et ne peuvent pas être traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités.

Chaque traitement des données personnelles mis en œuvre par l'Agglo, s'appuie sur un fondement juridique précis tel que défini dans l'article 6.1 du RGPD :

- a) La personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques.
- b) Le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne est liée, ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci.
- c) Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis.
- d) Le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique.
- e) Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement.
- f) Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de la personne concernée qui exigent une protection des données à caractère personnel, notamment lorsque la personne concernée est un enfant.

La base intérêt légitime ne s'applique pas au traitement effectué par les autorités publiques dans l'exécution de leurs missions.

À noter : le traitement ultérieur à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques, n'est pas considéré, conformément à l'article 89 du RGPD, paragraphe 1, comme incompatible avec les finalités initiales.

Vienne Condrieu Agglomération peut collecter des informations soumises par les personnes concernées de manière automatique relative à l'utilisation même de son site web.

Ces informations peuvent correspondre à des identificateurs d'appareils uniques, des adresses de protocole Internet (« IP »), des caractéristiques de navigateur, des préférences linguistiques, des détails sur les systèmes d'exploitation et des URL de renvoi, ainsi que la durée des visites sur le site web et les pages consultées.

L'Agglo peut être amenée à utiliser des outils, tels que des cookies, des balises web, des scripts intégrés, des journaux de serveur web ou d'autres technologies similaires pour recueillir des détails sur les services et les appareils utilisés pour accéder à son site web. Les données peuvent être collectées "en cas d'acceptation par l'internaute". Car s'il refuse les cookies (notamment Analytics), ces données ne seront pas collectées.

Pour plus d'information sur l'utilisation des cookies, vous pouvez prendre connaissance de la Politique relative à la gestion des cookies.

Pour plus d'information sur les données collectées lors de vos démarches en ligne sur le site internet de l'Agglo, vous pouvez consulter la Politique de confidentialité.

4

COMMENT SONT COLLECTÉES LES DONNÉES PERSONNELLES ET QUELLES INFORMATIONS SONT DISPONIBLES ?

Pour chaque traitement, l'Agglo collecte les données de façon directe ou indirecte auprès des organismes habilités et s'assure qu'elles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées, **suivant le principe de minimisation des données.**

Vienne Condrieu Agglomération veille à la pertinence des données personnelles collectées pour mieux connaître les personnes concernées. Ainsi, l'Agglo s'assure que les données traitées soient exactes, complètes et mises à jour en vertu du **principe d'exactitude et de qualité des données.**

Dans le cadre de ses activités, l'Agglo traite vos données personnelles notamment dans les finalités décrites au sein de chaque téléservice relatif à vos différentes démarches sur le site web, à la gestion des demandes de renseignements et/ou exercice de vos droits fondamentaux via les formulaires de contacts publiés sur le site web, à des fins d'inscription aux lettres d'information. Les données recueillies sur le site internet de l'Agglo résultent de la communication volontaire de données à caractère personnel par les visiteurs. Ces données ainsi recueillies, ne servent qu'à transmettre les éléments d'informations liés aux demandes, aux missions effectuées et prestations réalisées dans le cadre des services assurés par Vienne Condrieu Agglomération et ses établissements.

Les données sont traitées de manière licite, conformément à l'article 6 du RGPD.

Les durées de conservation ne doivent pas excéder celles nécessaires à l'atteinte des finalités visées.

Vienne Condrieu Agglomération fournit aux personnes concernées les informations sur la finalité du traitement, l'identité du responsable du traitement, la base légale du traitement, la durée de conservation et l'étendue de leurs droits conformément aux articles 13 et 14 du RGPD.

Ces informations sont faites suivant les traitements par voie d'affichage, au sein de mentions dans les formulaires et courriers, par les mentions légales sur les pages internet...

5

QUI SONT LES DESTINATAIRES DES DONNÉES ?

Pour chaque traitement, Vienne Condrieu Agglomération a mis en place une politique de gestion des droits de ses agents de sorte que ne puissent accéder à vos données personnelles que ces agents ayant un intérêt à y accéder dans le cadre de leurs fonctions. Pour des raisons purement techniques, l'Agglo peut être amenée à sous-traiter certaines prestations à sa charge.

L'Agglo vous informe que vos données personnelles pourront être transmises aux destinataires précisés dans les mesures d'information liées aux téléservices concernés.

Les données à caractère personnel des personnes ne sont pas transmises à des acteurs commerciaux ou publicitaires.



QUELLES MESURES DE SÉCURITÉ EN MATIÈRE DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ?

L'Agglo détermine et met en œuvre, grâce au Directeur des Systèmes d'Information et de Télécommunication (DSIT), les moyens nécessaires à la protection des systèmes de traitement de données à caractère personnel et les moyens permettant de garantir la confidentialité des données (article 32 du RGPD).

L'Agglo met en œuvre des mesures de sécurité adaptées pour protéger les données contre toute intrusion malveillante, toute perte, altération ou divulgation à des tiers non autorisés.

QUEL PROCESS EN MATIÈRE DE VIOLATION DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ?

En cas de violation de données à caractère personnel, l'Agglo prévient l'autorité de contrôle dans les meilleurs délais (article 33 du RGPD).

Lorsqu'une violation de données à caractère personnel est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés d'une personne physique, le responsable du traitement communique l'information à la personne concernée dans les meilleurs délais (article 34 du RGPD).



QUELS DROITS POUR LES PERSONNES CONCERNÉES ET COMMENT LES EXERCER ?

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, et selon les traitements concernés, les personnes disposent des droits suivants :

- **Droit d'accès** : la personne accède à toutes les informations détenues sur elle.
- **Droit de rectification** : la personne modifie les informations détenues sur elle.
- **Droit à l'effacement** : la personne demande la suppression des informations détenues sur elle.
- **Droit à la limitation** : la personne demande à « geler » l'utilisation des informations détenues sur elle.
- **Droit à la portabilité** : la personne récupère dans un format ouvert et lisible par machine, les informations détenues sur elle.
- **Droit d'opposition** : la personne refuse l'utilisation des informations détenues sur elle.

L'exercice de ces droits dépend de la base légale du traitement concerné (les bases légales sont décrites à l'article 2).

Vienne Condrieu Agglomération prend toute mesure pour rectifier ou supprimer les informations erronées.

L'Agglo met en œuvre les moyens nécessaires pour garantir aux personnes concernées l'accès aux données à caractère personnel qui les concernent lorsqu'elles en font la demande.



Les droits visés dans le présent paragraphe s'exercent auprès du Délégué à la Protection des Données de Vienne Condrieu Agglomération, via le formulaire de l'exercice des droits fondamentaux, par demande écrite, accompagnée d'un justificatif d'identité, adressée aux coordonnées ci-dessous mentionnées :

→ En remplissant le formulaire dédié sur le site internet de l'Agglo : <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/mes-demarches/lagglo-et-vous/je-protège-mes-donnees-personnelles>

→ Ou par courrier postal à :
Vienne Condrieu Agglomération
Délégué à la Protection des Données
Espace Saint-Germain
Bâtiment Antarès - BP 263
30, avenue Général Leclerc
38217 Vienne Cedex

Pour plus d'information sur vos droits, vous pouvez vous rendre sur le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr>

L'Agglo répondra à toute personne ayant fait l'usage d'un des droits susvisés dans un délai d'1 mois à compter de la réception de la demande.

Ce délai pourrait être prolongé de 2 mois, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes, après information de cette prolongation dans le délai d'1 mois à compter de la réception de la demande.

Lorsque la personne concernée formule sa demande sous une forme électronique, les informations sont fournies par voie électronique lorsque cela est possible et à moins qu'elle ne demande qu'il en soit autrement.

En cas de refus du responsable du traitement de donner suite à la demande d'information formulée par la personne concernée, ce dernier précise les motifs de ce refus.

En cas de non respect de vos droits ou pour signaler toute atteinte à la protection de vos données personnelles, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL : 3, place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

QUELLES ACTIONS POUR RESPECTER CES ENGAGEMENTS ?

Pour veiller à la bonne application de la réglementation, Vienne Condrieu Agglomération a désigné un Délégué à la Protection des Données personnelles qui est un interlocuteur privilégié dans la protection des données personnelles, tant au sein de la collectivité que dans ses relations avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données sont les suivantes :

→ Adresse email : dpo@vienne-condrieu-agglomeration.fr

→ Adresse postale :

Vienne Condrieu Agglomération
Délégué à la Protection des Données
Espace Saint-Germain
Bâtiment Antarès - BP 263
30, avenue Général Leclerc
38217 Vienne Cedex

Le Délégué à la Protection des Données veille au respect des règles en matière de collecte et de traitement de données à caractère personnel énoncées dans le présent document via la tenue d'un registre des traitements de données et l'accompagnement des services.

L'Agglo s'assure régulièrement de l'adéquation de ses engagements aux évolutions des technologies, du droit et des besoins des usagers et des tiers.
Elle a élaboré un plan de conformité RGPD qu'elle met en œuvre.

L'Agglo met à disposition sur l'intranet de la collectivité des informations à destination des agents.

Elle est adhérente de l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données (AFCPD).

